

Aux représentants des médias

Les exécutifs des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont décidé de se doter d'une société commune en matière de production et de distribution d'énergie pour affronter le marché de l'énergie en complète mutation. La fusion des Services Industriels des Montagnes neuchâtelaises (SIM SA) et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN), ainsi que la reprise de GANSA SA seront soumises aux trois législatifs avant les vacances d'été

Contexte

Le marché de l'électricité sera ouvert partiellement en 2008 et totalement 5 ans plus tard. Cela signifie que les consommateurs finaux auront tôt ou tard la possibilité d'acheter cette énergie à n'importe quel vendeur. L'acheminement restera pourtant protégé de la concurrence, mais sous la contrainte d'un contrôle des prix. Le marché du gaz naturel suivra certainement ce mouvement.

Les défis auxquels seront confrontés les distributeurs et donc SIM SA, les SIN et GANSA sont de plusieurs ordres. Il sera nécessaire de réaliser des achats d'énergie à des prix compétitifs, de gagner en efficacité par des gains d'échelle et l'élimination de doublons, d'assurer la pérennité des installations en dégagant un autofinancement suffisant et de vendre l'énergie au prix du marché

Création d'une société anonyme en mains publiques

Dans ce contexte difficile, les Autorités des Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel ont décidé d'étudier sous le nom de projet « SIRUN » la création d'une société anonyme multiénergie de droit privé dont l'entier du capital-actions sera en mains publiques.

La société GANSA SA a été incluse dans ce projet. En effet, d'une part, elle est un intermédiaire superflu entre les transporteurs de gaz naturel et des distributeurs qui alourdit les coûts. D'autre part, cette intégration permettra d'assurer la pérennité des infrastructures en réalisant un assainissement financier suffisant, complémentaire à celui opéré en 2002.

Les apports de chaque partie, principalement la production électrique, les réseaux, les équipements et les installations d'électricité, de gaz naturel et de chauffages à distance ont été valorisés. Les résultats obtenus ont permis de déterminer la participation financière de chaque ville au capital-actions de la nouvelle société. Sur la base des chiffres 2005, la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds sera de 36.75%, celle du Locle de 15.65% et enfin celle de Neuchâtel de 47.60%. Le capital-actions sera de 155 millions de francs pour un total du bilan avoisinant 443 millions de francs. Ces chiffres incluent les apports de GANSA. Cette nouvelle société comptera plus de 300 collaboratrices et collaborateurs. D'un chiffre d'affaires de plus de 250 millions de francs, elle distribuera la moitié de l'électricité du canton et la totalité du gaz naturel.

Les réseaux d'eau resteront la propriété de chaque commune comme l'exige la législation et leur gestion sera assurée par la nouvelle entité

Par ailleurs, l'intégration de réseaux appartenant aux communes environnantes est prévue, que ce soit sous la forme d'une participation à la société créée, de vente de leurs réseaux ou d'octroi de mandats d'exploitation.

Gouvernance

Les organes de gouvernance de la société seront constitués de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration.

La société aura son siège à Neuchâtel.

Le Conseil d'administration sera composé de 5 membres issus des Conseils communaux, à savoir : 2 de la Ville de La Chaux-de-Fonds, 1 de la Ville du Locle et 2 de la Ville de Neuchâtel. Les membres du Bureau seront les 3 responsables politiques des Villes en charge du dicastère des Services Industriels. La création de cette entité permettra de bénéficier des avantages qu'apporte la société anonyme en matière de gestion tout en conservant aux collectivités publiques un pouvoir de décision en matière d'énergie face à un marché désormais ouvert à la concurrence.

Direction

Les organes de direction de la société seront constitués d'une Direction générale, d'une Direction financière et d'une Direction technique situées à La Chaux-de-Fonds et d'une Direction commerciale située à Neuchâtel.

Le centre de compétence de l'eau sera situé au Locle.

Un projet à la hauteur des ambitions de notre canton

La création d'une société multidéfinition commune est un événement politique et économique majeur pour notre canton.

Politiquement, ce projet représente la plus importante collaboration entre les Villes du canton et ouvre des perspectives nouvelles en la matière.

Economiquement, cette société assure le maintien du savoir-faire et de nombreux emplois dans notre région et sera en mesure de fournir de l'énergie à un prix compétitif à la population et aux acteurs économiques neuchâtelois.

Pour tous renseignements complémentaires:

Antoine Grandjean, conseiller communal, président du comité de pilotage du projet SIRUN – Tél. 032 / 717 75 00 – mail : antoine.grandjean@ne.ch

Neuchâtel, le 7 juin 2007